

Cap emploi

Intervention SOMETRAV

24 MARS 2026

GÉRALDINE FRANCOIS



Le réseau des Cap emploi en PACA

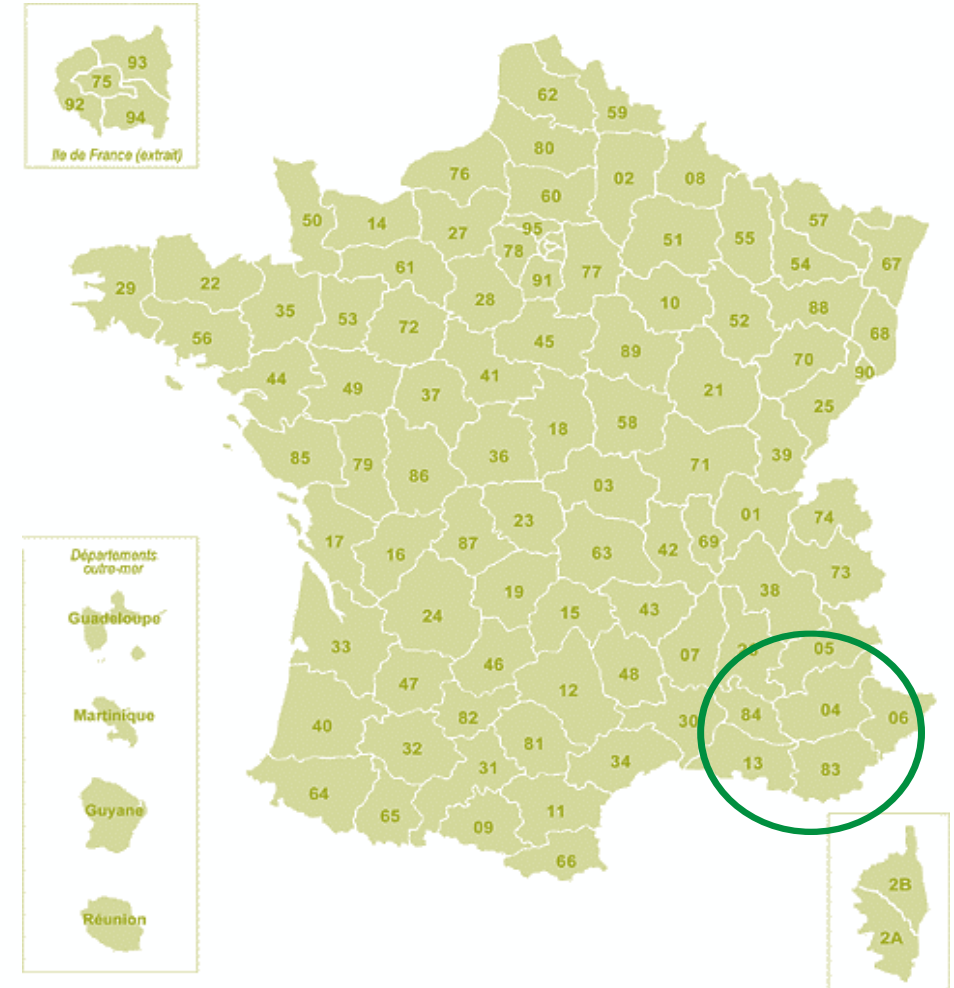
Cap emploi est un opérateur expert handicap et emploi, membre du service public de l'emploi, au service des personnes en situation de handicap, des employeurs et des partenaires sur **les champs de l'insertion et du maintien dans l'emploi.**



6 Cap emploi en PACA

Environ 180 salariés

- + 20 000 retours à l'emploi chaque année
- + 2 000 maintiens dans l'emploi
- + 500 conseils en évolution professionnelle



Cap emploi –Appui aux partenaires:

<https://www.youtube.com/watch?v=OPemvuauf7k>



Quels acteurs
accompagnons-nous ?

Les missions du Cap emploi

- ❑ Cap emploi délivre son offre de services dans deux domaines intervention :
Accompagnement vers l'emploi et Accompagnement dans l'emploi
- ❑ L'intervention du Cap emploi vise toujours à :
 - Compenser le handicap
 - Sécuriser le parcours de la personne handicapée
 - Mobiliser les aides et dispositifs en complémentarité avec le droit commun
- ❑ Cap emploi intervient en complémentarité des autres acteurs de l'emploi et de la santé au travail

Cap emploi – le public bénéficiaire

- ☐ Personnes en recherche d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants, travailleurs non-salariés **dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé ou un appui ponctuel.**
- ☐ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail), ou en cours de l'être ou prêts à engager une démarche dans ce sens.
- ☐ S'agissant des employeurs, ils peuvent tous bénéficier de l'intervention du Cap emploi, qu'ils relèvent du secteur privé ou public.

Accompagnement dans l'emploi

Maintien dans l'emploi

Mission prioritaire

Intervention en entreprise

Finalité : maintien dans le même poste ou un autre poste de l'établissement ou le groupe par la mise en place de solutions de compensation

Maintien en emploi

Finalité : permettre à des personnes confrontées à un risque avéré de perte d'emploi du fait de leur état de santé / handicap , de préparer le plus en amont possible leur reconversion professionnelle à l'externe – disposer d'un délai de 3 mois pour intervenir

Evolution professionnelle

Formaliser et valider avec la personne un projet d'évolution professionnelle réaliste et réalisable tenant compte du handicap et des besoins de compensation dès lors que le handicap ou l'état de santé est un élément majeur à prendre en compte et nécessite une expertise emploi/handicap – Peut être mobilisé à la demande de l'employeur également

Le suivi conventionnel

Sécuriser le maintien dans l'emploi par un suivi systématique à 3 mois afin de vérifier la bonne adéquation des compensations mises en œuvre

L'action de veille

Assurer un suivi personnalisé et régulier pour des situations dans lesquelles l'évolution du handicap ou l'organisation du travail pourrait, à court ou moyen terme, avoir un impact sur le maintien en emploi

Accompagnement vers l'emploi : Un lieu unique d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap et les employeurs !



Une offre de services intégrée entre France Travail et Cap emploi à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs, au sein d'un Lieu Unique d'Accompagnement, le LUA.



LES AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS :

- La complémentarité des deux réseaux pour faciliter les recrutements et les sécuriser
- Un point d'entrée unique pour des démarches simplifiées

Cap emploi – Les SPST

- ☐ En 2025, on comptabilise 5161 signalements auprès des Cap emploi de PACA - 55% des signalements sont des médecins du travail des SPST
- ☐ Avec les cellules PDP, nos participations ne sont pas identiques, les fonctionnements sont différents en fonction des services et des besoins
- ☐ Notre collaboration vise à apporter notre expertise handicap/ emploi sur des situations individuelles ou d'actions collectives